



UNION NATIONALE DE L'ARMURERIE, DE LA CHASSE ET DU TIR
NATIONALE UNIE VAN DE WAPENMAKERIJ EN DER JACHT - EN
SPORTSCHUTTERS

Vereniging zonder Winstoogmerk – Association sans but lucratif

Action Contre La Nouvelle Législation Sur Les Armes

Numéro de compte du fonds de support

Contre l'expropriation de centaines de milliers de détenteurs d'armes

La nouvelle loi sur les armes vient d'être publiée au Moniteur. Cette loi a été adoptée par la Chambre sans aucun débat rationnel digne de ce nom, suite aux attentats racistes d'Anvers. La plupart des articles de la loi sont en vigueur dès à présent. La nouvelle loi demande un permis pour tout achat d'arme à feu. Des centaines de milliers de détenteurs d'armes légales (tout ceux qui possèdent un permis de détention d'arme âgé de plus de cinq ans) sont considérés comme des criminels détenteurs d'armes illégales. La loi n'est pas applicable parce qu'il est impossible d'en assurer le support en personnel pour traiter la montagne de papier qu'elle va générer. Pour cette raison l'UNACT craint que le marché illégal ne s'épanouisse comme jamais auparavant. Cette loi causera encore plus de victimes de violence insensée. L'UNACT entreprendra toutes actions juridique, politique et publique pour contrer cette loi dangereuse.

En publiant une circulaire, le ministre a immédiatement admis que la loi n'est pas claire. Plusieurs mesures prévues dans la circulaire n'ont même pas de base légale. Même avec cette circulaire la loi restera impossible à mettre en pratique. De nombreux points restent flous. Cette nouvelle loi est dangereuse et menace l'ordre public. De par son imprécision et son inapplicabilité, elle mènera à l'augmentation du trafic illégal. Par ailleurs, du chef de ses aspects anticonstitutionnels, cette loi ne pourra constituer la base de condamnations effectives. Seul le trafic illégal en profitera.

L'UNACT combattra cette loi auprès des cours nationales et internationales avec tous les moyens juridiques à sa disposition. Pour ce faire nous avons le support d'experts constitutionnels éminents. Cette loi mérite d'être anéantie ! Sur le plan politique, nous oeuvrons pour adapter la loi. Dans le cadre du Conseil Consultatif des armes, l'UNACT continuera de plaider en faveur d'une loi équilibrée et qui maintient l'équilibre entre les intérêts des centaines de milliers de détenteurs d'armes et ceux de la sécurité publique.

L'UNACT fait appel à tout détenteur d'armes, chasseur, tireur sportif ou collectionneur pour supporter les actions contre cette nouvelle loi. Un comité d'action a été créé pour organiser les diverses activités indispensables à rassembler les fonds nécessaires.

Un support financier peut être versé dès aujourd'hui sur le compte 340-0568631-55 de l'UNACT asbl. Ce compte est placé sous la surveillance d'un huissier de justice qui veillera à l'utilisation adéquate des fonds.

Secrétariat - secretariaat:

U.N.A.C.T. VZW – ASBL, L. Baekelandstraat 3 - 2650 EDEGEM -

☎ (03) 449 49 78 - 📠 (016) 89 48 69

www.unact.be - info@unact.be - Fortis 240 - 0675100 – 81 – ond. nr. 865.361.150